

<https://www.snetap-fsu.fr/CNEA-Situation-de-blocage-sur-le-texte-modifiant-les-CPC.html>



# CNEA - Situation de blocage sur le texte modifiant les CPC

- Nos Actions - Les Communiqués -

Date de mise en ligne : mercredi 2 janvier 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---



Devant le [CNEA](#), réuni le 19 décembre 2018, la [DGER](#) (Ministère de l'Agriculture) et la DGEFP (Ministère du Travail) présentaient, pour simple information, le projet de décret modifiant la composition et le rôle des commissions professionnelles consultatives (CPC).

Une grande majorité des membres du CNEA, dans toute sa diversité (enseignement public et privé, professionnels, parents d'élèves, fédérations), s'est exprimée contre ce texte et ses conséquences.

En limitant le nombre de représentants à 16 membres (au lieu de 48 actuellement), ce projet de décret signe l'abandon du fonctionnement quadripartite des CPC par l'éviction de l'ensemble des « personnalités qualifiées » qui représentent les usagers (familles et apprenants) et les acteurs sociaux (dont les représentants des personnels de formation).

La CPC de l'Agriculture mène pourtant depuis de nombreuses années, dans le cadre d'un équilibre complexe, un échange contradictoire et constructif avec tous les acteurs de l'enseignement agricole, concertation aboutissant à chaque fois à la création, la révision ou la suppression des diplômes professionnels examinés et garantissant leur cohérence avec l'évolution du monde professionnel (les taux d'insertion de l'EA sont là pour en témoigner).

Ce point constituant uniquement une information, les membres du [CNEA](#) ont demandé au Directeur Général, M. Vinçon, de voter malgré tout afin que notre instance puisse exprimer un avis indicatif à l'adresse des Ministres du Travail et de l'Agriculture. Devant le refus de l'administration, une suspension de séance a eu lieu, à la demande des syndicats. À la reprise, les membres du CNEA ont estimé que c'était aux responsables politiques de répondre. Ils ont proposé à M. Vinçon, Directeur Général, d'appeler le cabinet de Ministre pour obtenir un rendez-vous, ce qu'il a refusé de faire. Devant l'insistance quasiment unanime des membres du CNEA, il a arrêté la séance et quitté la salle.

Les organisations syndicales ont alors contacté le cabinet du Ministre et obtenu un rendez-vous pour le 8 janvier 2019.

Paris le 19 décembre 2018